

## L'Église ne combat pas la loi Claeys-Leonetti ?

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Culture de Vie](#), [En Une](#), [Perepiscopus](#), [Points non négociables](#)

Date : 5 mars 2015



Alors que le pape **François** vient de faire [un discours à l'Académie pontificale pour la vie](#) sur la fin de vie, le respect aux personnes âgées et malades et la promotion des soins palliatifs, **Jean-Pierre Denis**, directeur de la rédaction de [La Vie](#), écrit :

"la proposition Leonetti-Claeys vaut mieux que pire. Voilà pourquoi beaucoup de professionnels des soins palliatifs l'approuvent, tandis que l'Église catholique ne la combat pas. Le texte ne reconnaît pas le « *droit à mourir* ». Il se situe nettement et courageusement en deçà des promesses de campagne de François Hollande. Sous sa formulation actuelle – et donc à la condition encore incertaine qu'il ne soit pas dénaturé lors de la discussion parlementaire –, il constitue le seul compromis possible entre des positions philosophiques irréconciliables. Il offre ainsi la dernière alternative réaliste à la légalisation pure et simple de l'euthanasie, voire à l'autorisation du suicide assisté que souhaitent certains activistes, puissamment relayés dans les médias et à l'Assemblée. La sagesse devrait conduire à voter la loi, sans illusion et sans modification."

Que Jean-Pierre Denis soutienne, avec un ton fataliste, cette loi, cela le regarde, lui et sa conscience, mais qu'il ose affirmer que l'Église ne la combat pas, c'est de la calomnie. Dans

son [blog sur la fin de vie](#), la Conférence épiscopale a critiqué certaines dispositions du projet, et notamment la [sédation profonde](#), qui est une euthanasie déguisée par des voleurs de mort, le problème de la définition des traitements, auxquels sont abusivement assimilés l'alimentation et l'hydratation, le problème des directives anticipées, qui ne seront valables qu'à partir du moment où elles demanderont la mort. En effet, selon la proposition de loi, si vous donnez comme directive d'être maintenu en vie, le médecin chargé de votre cas pourra s'asseoir dessus en prétextant de votre situation terminale.

Enfin, les évêques demandent le développement des soins palliatifs, ignorés par cette nouvelle proposition de loi.

Il est important que les évêques ne laissent pas passer cette affirmation outrancière de Jean-Pierre Denis.